

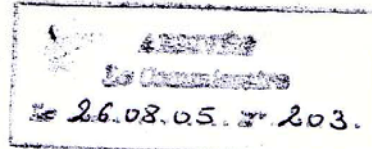


*Le Ministre délégué à la Sécurité Sociale,
aux Personnes Âgées, aux Personnes Handicapées
et à la Famille*

Paris, le

24 AOUT 2005

D.05.9574



Monsieur le Commissaire,

Le premier rapport de prospective des besoins d'hébergement en établissement pour les personnes âgées dépendantes vient d'être réalisé par le Commissariat Général du Plan. Il porte sur la détermination du besoin en nombre de places nouvelles en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) à l'horizon 2010, 2015 et 2025.

Face aux besoins suscités par l'allongement de la durée de la vie, vous avez examiné trois hypothèses de travail à l'horizon 2015 : un scénario dans lequel aucune inflexion de tendance n'est donnée ; un scénario impliquant un effort soutenu pour le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes ; un scénario de recours accru à l'hébergement en établissement.

La volonté du Gouvernement est de donner aux personnes âgées une liberté de choix qui exige un développement simultané et complémentaire des offres de services de maintien à domicile et des capacités d'hébergement en maisons de retraite. Cette politique a été engagée dans le cadre du plan Vieillesse et solidarité, qui comporte un effort significatif d'accroissement de l'offre sur l'ensemble des modes de prise en charge des personnes âgées dépendantes.

Cette option implique d'approfondir l'étude d'un scénario équilibré comportant le développement d'une offre globale portant sur toute la palette des modes de prise en charge à domicile et en établissement.

Cette étude prospective devra intégrer les tendances de la démographie et en particulier l'évolution des maladies liées au grand âge.

Elle portera notamment sur les aspects suivants :

- ❖ La répartition optimale des différents types de places (EHPAD, logements-foyers, hébergement temporaire, accueil de jour, services de soins infirmiers à domicile, etc.), et la manière dont ces modes de prises en charge doivent s'articuler entre eux ;

Monsieur Alain ETCHEGOYEN
Commissaire Général au plan
18, rue de Martignac
75700 - PARIS 07 SP

1

- ❖ Le nombre de places nécessaires en 2010, 2015 et 2025, pour chacun des modes d'accompagnement ou d'hébergement ;
- ❖ Les politiques particulières que nécessite le développement de chaque mode de prise en charge (dispositions fiscales, politique du logement, soutien à apporter aux aidants dans le cas du maintien à domicile, etc).
- ❖ L'évaluation des coûts correspondants, en investissement et en fonctionnement, et les dispositifs financiers susceptibles de faciliter leur prise en charge ;
- ❖ La répartition territoriale des efforts à mener dans le cadre de cette politique, aussi bien pour remédier aux inégalités en matière d'équipement que pour prendre en compte les difficultés spécifiques de l'isolement en milieu rural ;
- ❖ Les conséquences de ces choix sur la coopération et la coordination avec le secteur sanitaire, aussi bien en ville qu'à l'hôpital .

Ces thèmes englobent les deuxième et troisième parties de la commande qui vous a déjà été faite par Mme Vautrin, alors Secrétaire d'Etat en charge des Personnes âgées. Aussi, je vous propose de me remettre un rapport unique, pour la fin du mois de janvier 2006.

Pour conduire cette étude, vous pourrez vous appuyer sur les ressources de l'administration centrale (DSS, DGAS, DHOS et DREES) et de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ainsi que sur le réseau des ARH, des DRASS et des DDASS.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Philippe BAS